

Envoyé : mercredi 2 octobre 2019 10:36

À : Déclaration Utilité Publique <dup@agglo-moulins.fr>

Objet : Dup deuxième pont

Un deuxième pont est nécessaire.

Il y a trop de bouchons avec un seul pont.

Le pont Regemortes est très vieux et pourrait connaître des détériorations importantes, ce qui n'est pas sécurisant.

Le deuxième pont offrirait de la sécurité pour les cyclistes et les piétons.



France Nature Environnement Allier

Maison des Associations 216 Avenue de la Gare 03290 Dompierre-sur-Besbre

☎ 04 70 34 69 49 ✉ alliernature@orange.fr 🌐 www.alliernature.asso.fr

Association pour la protection et l'étude de la nature en Allier

Agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L. 141-1 du code de l'environnement

Affiliée à la Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE) et à France Nature Environnement (FNE)

Observations à l'enquête publique relative à un projet de 2^{ème} pont routier à MOULINS et un barreau de raccordement au secteur de NEUVY.

2 septembre – 11 octobre 2019

Monsieur le Commissaire enquêteur
Mairie de Moulins
12, Place de l'Hôtel de Ville
03000 MOULINS

Un projet qui fait fausse route, pourquoi ?

La concertation qui s'était déroulée en 2015 autour de ce projet avait mis en évidence que ce dernier s'était élaboré à partir de postulats :

1. La vétusté du pont Régemortes,
2. Une hausse régulière de la circulation automobile,
3. Les encombrements aux heures de pointe.

En 2018, qu'apprend t-on au sujet de l'état général de cet ouvrage : « 255 ans mais seulement quelques rides » titrait le journal la Montagne le 25 août 2018, (copie en PJ).

Ainsi, d'un état présenté comme alarmant, on passe à une « surveillance normale ». On notera qu'aucun devis conséquent relatif à son entretien n'a été présenté depuis 2015.

Le point 2 est encore plus préoccupant : si le trafic actuel de 20 000 véhicules par jour est bien réel (avec très peu de poids lourds), établir des projections basées sur une hausse régulière de 3% annuel de la circulation automobile relève de la malhonnêteté intellectuelle dans le contexte du réchauffement climatique, de l'objectif d'abandon des énergies fossiles, sans parler des théories sur l'effondrement en cours qui sont loin d'être fantaisistes si nous continuons avec ce modèle économique de surconsommation !

Les données au sujet du réchauffement climatique et leurs conséquences sont là, sous nos yeux, tous les jours ; **le secteur des déplacements doit prendre sa part pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.**

FNE rappelle que le département et ses collectivités sont engagés dans un plan climat avec pour objectif de réaliser 50% d'économies d'énergie d'ici 2050.

Construire une nouvelle infrastructure ne conduira qu'à un emballement de la circulation automobile alors qu'un rapide état des lieux nous permettrait d'évoluer vers d'autres modes de transports, plus économiques en énergie, moins polluant et libérant de la place sur la voirie.

Ainsi, 69% des déplacements s'effectuent en voiture sur l'agglomération, (passager souvent seul dans son véhicule), les transports en commun sont très peu utilisés pour le travail, (3,4%) et la moitié des déplacements motorisés font en moyenne moins de 3 km !

Quant au point 3, en l'absence d'une étude sérieuse reconsidérant le plan de déplacement urbain, on ne peut pas dire que le problème soit insoluble.

La place de la voiture en ville doit diminuer si nous voulons améliorer le cadre de vie ; la situation décrite au paragraphe précédent laisse une large place aux alternatives au tout-voiture.

Le problème posé de la desserte des communes de la rive gauche, Bressolles et Neuvy pourrait se régler par la création de lignes de bus suffisantes, aujourd'hui quasi inexistantes. Des parkings relais, associés à des navettes permettraient également de relier la rive gauche au centre ville.

De nombreuses contraintes et un impact fort sur l'environnement.

- Une zone d'aléa fort est relevée dans le cadre du PPRNi (plan de prévention risques naturels inondations) avec la bande de 1200 à 2000 m de part et d'autre de la rivière, sur les communes d'Avermes, Moulins, Neuvy, Bressolles.
L'éventuelle construction d'une chaussée sur remblai accentuerait les risques.
- La construction du barreau routier entre la route de Montilly et celle de Bourbon l'Archambault aurait un fort impact sur le milieu naturel avec risque de disparitions d'espèces et habitats d'intérêt communautaire (cela avait déjà été soulevé par l'étude de faisabilité en 2015).
La construction de cet ouvrage provoquerait un effet de coupure sur les propriétés agricoles et de déstructuration du paysage,
- La reconquête de la qualité de l'eau superficielle, (définie « médiocre » depuis la limite sud jusqu'en amont de Moulins) passe par d'autres solutions que la construction de nouvelles infrastructures routières ; le milieu étant très perméable, il y aurait aussi risque d'atteinte à la qualité de la nappe phréatique,
- L'impact sur les humains serait aussi élevé sur les deux rives : nuisances sonores, apports de polluants dû au trafic (impact non réductible).

Veillez agréer, monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations écologiques.

Dompierre/Besbre le 1^{er} octobre 2019

Pour FNE 03 :
Gérard MATICHARD, Président

Monique MORIN, Vice-présidente